

Rapport au Parlement

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

sur l'emploi de la langue française

Synthèse 2007

La langue française est au cœur de notre identité. Elle est, au plus profond, le lien qui nous rassemble autour des valeurs de la République. Elle nous permet de nous ouvrir à la diversité du monde, non seulement parce qu'elle sert d'outil de communication entre les peuples au sein de l'ensemble francophone, mais aussi parce que le recours éventuel à d'autres langues suppose toujours un rapport de confiance avec la sienne propre. Dans notre pays, qui a fondé son unité politique sur une langue commune, l'État a une responsabilité éminente en la matière : il est, plus que jamais, décidé à l'exercer, en veillant à l'usage, à la transmission, à la promotion du corpus linguistique et littéraire que nous

Conformément à l'article 22 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, un rapport est remis chaque année aux assemblées sur l'application de cette loi et sur la présence du français dans les organisations internationales. Élaboré par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) à partir des informations qu'elle recueille auprès de plusieurs départements ministériels, ce rapport est précédé cette année d'un avant-propos du Premier ministre, intégralement repris ci-dessous.

L'emploi de la langue française

L'édition 2007 du *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, dont il est présenté ici une synthèse, dresse un bilan aussi exhaustif et nuancé que possible de la mise en œuvre de l'action publique en faveur de la langue française. Il permet de mesurer les avancées concrètes enregistrées sur la période récente, qui doivent beaucoup à l'action coordonnée conduite par les administrations concernées par la politique de la langue, mais aussi aux nombreuses initiatives prises par la société civile.

La langue française est au cœur de notre identité. Elle est, au plus profond, le lien qui nous rassemble autour des valeurs de la République. Elle nous permet de nous ouvrir à la diversité du monde, non seulement parce qu'elle sert d'outil de communication entre les peuples au sein de l'ensemble francophone, mais aussi parce que le recours éventuel à d'autres langues suppose toujours un rapport de confiance avec la sienne propre. Dans notre pays, qui a fondé son unité politique sur une langue commune, l'État a une responsabilité éminente en la matière : il est, plus que jamais, décidé à l'exercer, en veillant à l'usage, à la transmission, à la promotion du corpus linguistique et littéraire que nous avons reçu en héritage.

Portant sur l'année écoulée, le rapport remis aujourd'hui aux deux assemblées témoigne de la diversité des champs d'intervention de notre politique linguistique et des préoccupations actuelles de nos concitoyens. Pour y répondre, le Gouvernement doit se montrer vigilant sur l'application du cadre légal qui garantit l'usage du français sur notre territoire ; il doit se tenir prêt à accompagner les adaptations que pourraient justifier les évolutions économiques, sociales, technologiques de notre pays. Mais surtout, il doit affirmer ses priorités.

La première d'entre elles concerne la nécessaire maîtrise de la langue française : dans une époque où la faculté de communiquer détermine le lien social, où l'écrit prend une importance accrue, à mesure que la place de l'écran grandit dans nos sociétés, il importe que chaque jeune soit en mesure, lorsqu'il quitte notre système éducatif, d'affronter les défis de l'âge adulte en maniant convenablement l'outil dont dépend son avenir professionnel, son épanouissement culturel, l'exercice de sa citoyenneté. L'école doit œuvrer sans relâche à cet objectif central, et faire de la maîtrise du français le premier pilier du socle commun de connaissances et de compétences pour la fin de la scolarité obligatoire. L'illettrisme est un fléau, qu'il faut combattre avec plus de cohérence et de résolution encore ; toutes les administrations doivent y contribuer.

Pour les mêmes raisons, l'étranger amené à s'installer durablement sur notre territoire doit témoigner de compétences linguistiques minimales afin de s'intégrer efficacement dans la société française : le diplôme initial de langue française le lui permet désormais, dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Une maîtrise, fût-elle encore partielle, du français sera l'une des conditions du regroupement familial. Sur ce point, nous devons voir au-delà de la gestion des flux migratoires, qui détermine pour partie la cohésion sociale de notre pays : la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de coopération et de codéveloppement en faveur des pays d'origine passe par une action déterminée pour y renforcer l'apprentissage de notre langue.

Mais la langue française est aussi, ne l'oublions pas, un élément essentiel de notre patrimoine : son histoire, ses accents, ses variations, bref, son immense richesse doivent être valorisés et mis à la disposition du grand public, au même titre que notre patrimoine matériel. Les programmes du service public de l'audiovisuel peuvent y contribuer davantage, en répondant à l'intérêt jamais démenti de nos concitoyens pour leur langue. Ce faisant, l'État n'oublie pas que les langues régionales font également partie de notre héritage commun. La place et le rôle de ces langues dans notre société restent sans doute à mieux définir, dans un dialogue avec leurs promoteurs.

Enfin, c'est d'être une langue pratiquée par près de 200 millions de locuteurs dans le monde que le français tire l'essentiel de son crédit au plan international. Ce lien fraternel, il faut le raffermir, le rajeunir, en montrant l'actualité : il en va de l'intérêt des pays du Sud, pour lesquels la langue française est un vecteur de développement, comme des États du Nord, soucieux de préserver la diversité linguistique. Le prochain Sommet de la Francophonie à Québec, en octobre 2008, nous en offrira l'occasion.

Il n'empêchera pas la France, qui a toujours joué en Europe un rôle pionnier dans la définition de politiques culturelles respectueuses de la diversité, de montrer un égal attachement au plurilinguisme : c'est le gage d'un rayonnement accru de notre pays, en Europe et dans le monde. La promotion des langues nationales a évidemment partie liée avec la défense de la diversité linguistique. Je souhaite que les États généraux du plurilinguisme organisés par la France le 26 septembre 2008 permettent de mettre en évidence les bénéfices économiques, sociaux, culturels et technologiques que l'Europe peut tirer d'une telle approche.

François FILLON
Premier ministre

Le droit au français

Le secteur économique

Les droits du consommateur

Les dispositions de la loi sont, dans ce secteur, appliquées de façon satisfaisante, grâce à l'action de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (DGCCRF) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

En 2006, la DGCCRF a constaté :

- une baisse du nombre d'interventions d'agents de la DGCCRF (10 923) qui se situe à un niveau intermédiaire entre celui de 2005 (12 186) et de 2004 (10 026) ;
- une hausse du taux des infractions constatées, due au ciblage des interventions sur des secteurs

sensibles, qui s'établit à 7,4 % du total des infractions au lieu de 6 % en 2005 et 8,9 % en 2004 ; 16,3 % des infractions ont donné lieu à l'engagement de procédures contentieuses contre 28,4 % en 2005 ;

- des manquements qui sont, en général, de faible gravité, ce qui explique qu'ils donnent lieu davantage à des rappels de la réglementation qu'à la mise en œuvre de procédures contentieuses ;
- une légère baisse du nombre de décisions prononcées par les tribunaux : 102 contre 117 en 2005 et 68 en 2004.

Les droits du salarié

L'arrêt rendu par la cour d'appel de Versailles le 2 mars 2006 condamnant la société GE Medical Systems (GEMS) pour avoir imposé à ses salariés de travailler à partir de documents rédigés uniquement en langue anglaise a marqué le début d'une jurisprudence qui s'est confirmée en 2007. En effet, un jugement du tribunal de grande instance de Nanterre du 27 avril 2007 a ordonné à la société Europ Assistance France de mettre à la disposition de ses salariés une version française de deux logiciels nécessaires à l'exécution de leur travail.

Afin de poursuivre l'observation des politiques et des pratiques linguistiques dans le monde du travail, il a été décidé d'inclure un questionnaire sur l'usage du français et des langues étrangères dans l'enquête INSEE « Changements organisationnels et informatisation » menée auprès de 18 000 salariés. Les résultats de cette étude, attendus fin 2007, donneront, pour la première fois, une évaluation précise de la situation dans ce secteur concernant notamment la communication interne entre salariés, les relations extérieures des entreprises (clients, fournisseurs...) et la formation.

Les médias audiovisuels

La loi prévoit l'emploi obligatoire du français ou de traductions en français dans tous les messages publicitaires et émissions des services de radio et de télévision à l'exception des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en version originale, des programmes conçus pour être diffusés en langue étrangère ou dont la finalité est l'apprentissage d'une langue, et des retransmissions de cérémonies culturelles. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'a constaté que très peu de manquements au respect de cette obligation.

Les messages publicitaires télévisés sont, en effet, obligatoirement contrôlés, avant diffusion, par le Bureau de vérification de la publicité (BVP). Le BVP constate, sur la période 2006-2007, une baisse assez nette du pourcentage des demandes de modification des messages publicitaires fondées sur le respect de la loi du 4 août 1994. Au-delà des interventions habituelles du BVP, l'appréciation du bon usage de la langue française fait partie des sujets particuliers de vigilance du Conseil de l'éthique publicitaire. Cette instance, créée

en 2005, a notamment pour missions d'évaluer la production publicitaire au regard des nouveaux enjeux de nos sociétés. « Langues et modernité en publicité » constitue le premier thème traité par le Conseil.

Par ailleurs, le CSA a vérifié, tout au long de l'année 2006, le respect des engagements des opérateurs radiophoniques en matière de diffusion de chansons d'expression française. En 2006, quatre opérateurs ont été mis en demeure de respecter les quotas de chansons françaises.

En matière de programmation des chaînes de télévision, les chaînes hertziennes gratuites ont respecté l'ensemble de leurs obligations en matière de quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française et européenne. Concernant les chaînes payantes, les chaînes non-hertziennes diffusant des œuvres audiovisuelles se sont globalement bien conformées à leurs obligations.

La communauté scientifique

La situation du français comme langue de communication scientifique est contrastée. Si la langue de l'enseignement supérieur reste le français, l'anglais tend à devenir la langue véhiculaire au sein de la communauté des chercheurs notamment dans les sciences dites exactes où les chercheurs publient directement dans cette langue. Le français demeure plus présent dans le secteur des sciences humaines et sociales.

Les sites internet institutionnels des organismes de recherche sont en général intégralement en français et

les informations principales sont traduites dans différentes langues. Les rapports d'activité sont souvent établis en deux langues (français et anglais). Pour les colloques tenus en France, la langue française est très majoritairement la langue de communication.

Le fonds Pascal, fonds de soutien à l'interprétation dans les colloques scientifiques de niveau international qui se tiennent en France, permet aux chercheurs de communiquer en langue française le résultat de leurs travaux. En 2007, plusieurs manifestations d'envergure ont fait appel à ce fonds.

Maîtrise et partage de la langue

Connaître et maîtriser la langue française parlée, lue et écrite, est une condition nécessaire pour réussir intégration sociale, insertion professionnelle et évolution personnelle. Pour de nombreuses populations, la maîtrise du français est insuffisante : 12,4 % des 780 000 jeunes français ayant participé en 2006 aux Journées d'appel et de préparation à la Défense connaissent des difficultés de lecture ; 27,1 % des signataires des contrats d'accueil et d'intégration signés au 31 décembre 2006 ont bénéficié d'une formation linguistique ; 12,5 % des personnes détenues en France sont en situation d'illettrisme grave ou avéré.

Tandis que le système éducatif renforce ses actions de prévention de l'illettrisme, les politiques d'intégration et d'accès à l'emploi prennent mieux en compte la nécessaire mise à niveau des personnes en situation d'insuffisance linguistique.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un diplôme initial de langue française constitue la référence pour apprécier la connaissance suffisante de la langue française exigée des migrants s'installant légalement sur notre territoire.

Le français évolue

L'observation des pratiques linguistiques

Créé au sein de la DGLFLF, l'observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. En 2007, la

participation de la DGLFLF au plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication s'est traduite par la numérisation d'une collection de corpus oraux en français et en langues de France, qui, à terme, sera mise à la disposition du public sur internet.

Des technologies nouvelles au service du français

Les technologies de la langue, parlée ou écrite, traitent la masse considérable d'informations diffusées dans toutes les langues du monde, notamment par la voie de l'internet.

Le développement de ces technologies constitue un enjeu majeur pour le français qui doit s'adosser à des techniques de pointe pour maintenir son rang de langue

d'usage dans les institutions internationales, mais aussi dans le monde du travail et dans la vie sociale, et pour continuer à être enseigné dans tous les pays du monde. Face à une vision parfois exclusivement industrielle du développement de ce secteur, le ministère de la Culture et de la Communication s'attache à mettre en valeur l'intérêt qu'il représente pour le renforcement de l'usage du français et le développement du plurilinguisme.

Une langue claire pour les citoyens et les usagers

En coordonnant le travail du dispositif d'enrichissement de la langue française, le ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF) contribue à renforcer la vitalité de notre langue. En 2006, 298 termes français nouveaux issus des travaux des commissions de terminologie ont été publiés au *Journal officiel*. Ces termes relevant de différents domaines d'activité sont destinés aux spécialistes, mais aussi au plus grand public. La base de données qui regroupe ces termes a été rénovée en 2007 pour être le centre d'un nouveau site internet

consacré à l'enrichissement de la langue française et aux ressources numériques sur la langue (www.franceterme.culture.fr).

La coopération entre la France et le Québec visant à améliorer la qualité de la langue dans les administrations s'est poursuivie en 2006. La brochure « Rédiger... simplement » a été diffusée par voie postale et électronique, et figure parmi les publications téléchargeables sur le site internet de la DGLFLF.

La diversité linguistique, une richesse à exploiter

Les langues de France

La politique de valorisation des langues de France traduit l'engagement de notre pays en faveur du plurilinguisme européen. Leur enseignement, proposé aux élèves dans les écoles, collèges et lycées de France métropolitaine et d'outre-mer, continue de s'inscrire dans le dispositif rénové de l'enseignement des langues régionales mis en place au cours des années scolaires précédentes. Durant l'année 2005-2006, 404 351 élèves ont reçu un enseignement de langue régionale : leur nombre a plus que doublé par rapport à l'année 2000-2001.

L'ancrage de la DGLFLF au ministère de la Culture invite également à considérer les langues dans leur capacité à produire des œuvres : plutôt comme outils de création artistique que comme moyens de communication. Dans cette optique, le soutien de l'État se porte sur les œuvres qui contribuent à installer la création en langue de France dans le paysage culturel.

Des outils pour se comprendre

Approche prometteuse de communication plurilingue, l'intercompréhension entre langues apparentées, qui consiste à s'exprimer dans sa langue et à comprendre son interlocuteur dans la sienne, fait l'objet de nombreux travaux dont le ministère de la Culture et de la Communication s'emploie à favoriser la mise en cohérence, la diffusion et l'appropriation par le public. Un premier stage de formation de formateurs a été organisé à l'Alliance française de Bruxelles en septembre 2007 pour permettre une diffusion de l'intercompréhension dans des cours pour adultes.

Un groupe de travail interministériel sur la traduction dans l'administration (GIT), créé en 2004, travaille dans trois directions : l'information des services et des agents de l'État sur les bonnes pratiques en matière de projets de traduction, l'incidence de la problématique des langues dans la modernisation de l'appareil de l'État et, depuis juin 2007, la mise en place d'un atelier de terminologie administrative.

Le français dans les organisations internationales

L'Union européenne

La place du français au sein des institutions européennes connaît un nouveau recul en 2006. Le français devient une langue de traduction et non plus de conception : en 1997, 40 % des documents produits à la Commission faisaient l'objet d'une rédaction initiale en français (contre 45 % pour l'anglais). Ce chiffre est de 14 % en 2006 (contre 72 % pour l'anglais).

La Commission européenne a mis en place le 1^{er} janvier 2007 un portefeuille spécialement consacré au multilinguisme. L'ambition de son titulaire, Leonard Orban, est de mettre en avant la dimension politique du multilinguisme au sein de l'Union, eu égard à son importance pour la formation initiale, la compétitivité économique, l'emploi et plus généralement pour l'expression du pluralisme dans nos sociétés.

Le Conseil de l'Europe

Au Conseil de l'Europe, si l'usage du français est protégé par son statut de langue officielle et favorisé par l'implantation strasbourgeoise de l'organisation, l'anglais y progresse néanmoins, en particulier dans le travail avec le cabinet du Secrétaire général, dans les relations extérieures de l'organisation et dans ses programmes conjoints avec la Commission européenne.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

L'usage de l'anglais est répandu, mais la vigilance des représentations diplomatiques des nombreux pays francophones permet à notre langue de conserver une position enviable. L'externalisation massive des textes de traduction et d'interprétation conduit cependant à s'interroger sur la qualité du français dispensé dans cette enceinte internationale

Les différents canaux de la diffusion du français dans le monde

La politique menée par la France pour promouvoir le français se traduit par un certain nombre de dispositifs.

L'action francophone

L'accent est mis sur les institutions internationales. Le plan d'action en faveur du français dans l'Union européenne qui a, depuis 2002, permis de dispenser quelque 11 000 formations de français à des diplomates, fonctionnaires et journalistes travaillant au sein ou en liaison avec les institutions européennes, commence à produire des effets. À défaut d'être davantage utilisée, cette action permet à notre langue d'être mieux comprise au sein de ces institutions.

Par ailleurs, la demande du français reste forte notamment dans des pays qui ne sont pas des bastions traditionnels de la francophonie. De nouveaux publics choisissent, en effet, d'apprendre le français et il convient d'apporter à ces demandes une réponse appropriée. Un plan de relance pour le français dans le monde, mis en œuvre par le ministère des Affaires

étrangères et européennes, prévoit de former 10 000 professeurs de français sur trois ans, tout particulièrement en Afrique et dans les grands pays émergents.

Depuis quelques années, les sections bilingues francophones connaissent un développement rapide en Europe. Le ministère des Affaires étrangères considère ce dispositif comme une priorité de sa politique de coopération linguistique et éducative.

Enfin, prenant appui sur la « nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique », le Gouvernement français et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'attachent à soutenir des initiatives de formation au français, langue des échanges par excellence en Afrique.

Le domaine sportif

La Charte olympique stipule que « les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais ». Une action interministérielle volontariste est menée depuis 1994 afin de mettre en place un programme de promotion du français lors des différentes éditions des Jeux. Pour les Jeux olympiques de Pékin, en 2008, un projet de convention-cadre comportant les grandes lignes d'un programme de coopération a été présenté par l'OIF au Comité d'organisation des Jeux.

À l'occasion de la coupe du monde de rugby, la France et les opérateurs de la Francophonie (TV5 Monde, RFI, Alliance française) ont lancé, avec le concours de la Fédération française de rugby, une campagne de promotion de la langue française « *Oui je parle rugby* » à destination des 450 000 visiteurs étrangers

Les textes juridiques, les rapports au Parlement publiés depuis 1996, l'actualité de la langue française et de nombreuses autres informations sur la politique en faveur du français sont disponibles sur le site internet de la délégation générale à la langue française et aux langues de France :

www.dglf.culture.gouv.fr

Informer, sensibiliser et mobiliser l'opinion

Plusieurs événements permettent désormais chaque année de célébrer la cause du français et du plurilinguisme :

- En 2007, la **Semaine de la langue française** (10 au 20 mars 2007) a eu pour slogan et pour thème « Les mots migrants ». Cette opération a permis de valoriser la richesse des échanges entre le français et les autres langues. Elle a remporté un grand succès en France et à l'étranger.
- Le salon **Expolangues** (6 au 8 février 2007), qui a pour objectif de promouvoir l'apprentissage des langues et le plurilinguisme, a été l'occasion pour la DGLFLF de présenter les outils de la traduction les plus innovants : dictionnaires multilingues, traduction automatique, logiciels de traduction assistée et de mémoire de traduction.
- La **Journée européenne des langues** (26 septembre) célèbre dans tous les pays d'Europe la diversité linguistique. Un « Passeport pour les langues », proposé par le Forum des instituts culturels étrangers à Paris avec le soutien de la DGLFLF, a permis au public de s'initier gratuitement à la langue de son choix. En 2007, le ministère de la Culture et de la Communication a également organisé une rencontre « La Culture en VO » pour mettre en évidence le rôle de la version originale dans l'accès aux œuvres de l'esprit et celui de la traduction.



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglflf@culture.gouv.fr

Internet : www.dglf.culture.gouv.fr